



Détériorations d'appartement entre la promesse de vente et l'acte

Par **arn756875**, le **06/03/2008** à **20:04**

Bonjour

Je suis acheteur d'un appartement. La vendeuse m'a menacé de le détériorer.
Mon notaire m'a dit d'aller le visiter avant de signer la vente finale pour faire marcher la clause d'annulation.

Je vais visiter l'appartement le 14.03 mais seulement signer la vente le 28.03. Si des dégâts sont effectués entre ces deux dates, comment cela va-t-il se passer ?

Avez-vous une meilleure démarche ?

Merci